

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} août 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Etait absent ; Monsieur Réal Lajeunesse

Autres présences;

Marc Émond, Réjean Côté, Patrick Morin et Roger Paradis

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-08-133

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à;

6.11; Cours pour code d'éthique et de déontologie

2011-08-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2011

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-135

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11753 à # 11774 pour un montant de 9,338.98 \$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #11775 au # 11849 pour un montant de 92,539.22\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-08-136

COLLOQUE DE DE LA ZONE OUTAOUAIS

Proposé par Monsieur Claude Desjardins, et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes, a assisté au colloque de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Aylmer les 15 et 16 septembre 2011. Les frais d'inscriptions sont de 210.00 \$

Il est entendu que les frais reliés à ce colloque lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-137

MANDAT À LA FIRME MOSAIC 3D

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la firme Mosaic 3D pour faire des levées LIDAR héli-porté pour calcul d'extraction pour les trois carrières-sablières dans la municipalité pour un coût de 3,000 \$ par carrière-sablière pour un total de 10,253.25 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-138

DEMANDE À LA M.R.C. POUR ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES CARRIERES-SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE les articles 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales imposent aux municipalités locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds spécial à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE depuis que la loi existe, la plupart des municipalités se sont conformées;

CONSIDÉRANT QU'il existe aussi des carrières et sablières qui appartiennent au gouvernement du Québec et qui sont situées sur des territoires non organisés et les municipalités ne peuvent prélever des montants;

CONSIDÉRANT QUE si notre M.R.C. adoptait un règlement pour constituer un fonds spécial, celle-ci pourrait nous aider lors de la réparation de certains chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau d'adopter un règlement afin de constituer un fonds spécial à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-139

CONTRAT POUR CHANGER DES FENETRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des estimés pour changer vingt-six (26) fenêtres du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire garder le même cachet du centre municipal avec des fenêtres à guillotine avec carrelages intégrés;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de Martel et fils de Maniwaki est la plus basse au coût total de 23,663.50 \$ incluant les taxes, pour les fenêtres et la pose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu d'accorder le contrat à Martel et fils (ent. Fremaki) au montant de 23,663.50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉFECTION DU TOIT DE LA STATION DE POMPAGE

2011-08-140

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été demandés pour la réfection du toit de la station de pompage en tôle galvanisée;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées et que la soumission de J.L.P. Bélanger de Mont-Laurier est la plus basse au montant de 5,950\$ plus les taxes applicables pour un total de 6,778.54\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accorder le contrat aux toitures J.L.P. Bélanger de Mont-Laurier au montant de 6,778.54 \$.

Il est entendu qu'il doit respecter les clauses dans le devis déposé et que la résolution # 2011-04-77 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-141

DEMANDE A HYDRO-QUEBEC;
DÉPLACEMENT DE POTEAUX; CHEMIN MONTÉE NAULT

CONSIDÉRANT QU'Il faut élargir l'entrée du chemin de la montée Nault car elle est trop étroite et que cela cause des difficultés aux camionneurs sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure visibilité et une accessibilité sécuritaire, il faudrait déplacer cinq poteaux appartenant à Hydro-Québec situés sur le côté droit du chemin avant de faire les travaux d'élargissement;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Hydro-Québec dans leurs critères peut déplacer cinq poteaux gratuitement par projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander à Hydro-Québec de déplacer ces poteaux.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-142

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR CAMION AUTOPOMPE
CITERNE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par le biais du système électronique SEAO pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne 2500 gallons sur crédit bail;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées soit;

MAXIMETAL au montant de 302,453.79 \$ taxes incluses
THIBAULT ET ASSOCIÉS au montant de 301,783.33 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le devis incluait une grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE dans cette grille, les points comptaient pour 70 % pour les critères de qualité et 30 % pour le prix;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé suite à la politique de gestion contractuelle de la municipalité à analyser les soumissions reçues et a déposé son rapport à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le résultat obtenu selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes est le suivant;

MAXIMÉTAL; 5.61
THIBAUT ET ASSOCIÉS; 5.51

Donc le soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final est
MAXIMÉTAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accorder le contrat pour l'acquisition d'un camion-citerne autopompe 2012 à la Compagnie MAXIMÉTAL pour un montant de 302,453.79 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-143

PAIEMENT AU CONTRACTEUR;

CONSIDÉRANT QUE les travaux aux ponts du Lac à Logue et du lac Desrivières sont complétés depuis le 19 janvier 2011 et que la firme Genivar nous a fait une recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le paiement final est de 38,291.92 \$, mais suite à l'acceptation provisoire, la moitié de la retenue sur certains travaux peut être versée à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de verser la somme de 22,605.91\$ à Constructions Gilles Paquette de Mont-Laurier et l'autre partie sera versée en janvier 2012, date de l'acceptation finale.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-144

DEMANDE DE SUBVENTION; CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des ch sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions Charge/an
Ch. De l'Aigle	3.40	Bois	1300
Ch. De Montcerf	3.00	Bois	1300
Ch. Du rang 02	1.25	Bois	1300
Ch. Du sixième rang	6.80	Bois	1300

Pour ces motifs

Sur une proposition de Monsieur Ward O'Connor et il est résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton demande au ministre des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14.45 kilomètres.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-145

TRAVAUX À LA DESCENTE DE BATEAUX;

CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau située sur la rivière désert doit être réparée, car sur un côté il y a un glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2010, le conseil demandait l'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs pour enfouir cette rampe de mise à l'eau afin de régler le problème;

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous demandait de remplir un certificat d'autorisation pour le démantèlement de cette rampe, mais le ministère exige trop de critères et cela occasionnerait trop de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil à réétudier le dossier et a décidé de mettre une membrane et remplir le trou de gravier ainsi que faire un fossé d'égouttement tel que recommandé par le MDDEP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de procéder aux travaux à la descente de bateaux sur la rivière désert.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-146

TRAVAUX; CHEMINS DU RANG TROIS NORD ET AIGLE

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin du rang trois nord, il y a des travaux de chemins importants à faire qui sur une longueur d'environ .7 kilomètres (2218 pieds) qui consistent à enlever l'asphalte et la broyer ensuite mettre environ 6 pouces de pierre MG20 et de creuser des fossés à certains endroits, aussi, il y a des travaux semblables sur le chemin l'Aigle d'une distance approximative de .5 kils (1584) pieds;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont estimés à environ 75,000\$;

CONSIDÉRANT QUE des sommes d'argent sont prévues au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de procéder à ces travaux en régie.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-147

FORMATION; CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer l'inscription pour les élus au cours obligatoire intitulé; « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » qui se tiendra soit à Gracefield le 9 septembre ou à la Pêche le 10 septembre prochain.

Les frais d'inscription pour ce cours sont de 80.00 \$ plus les taxes pour un total de 91.14 \$ pour chaque élu.

Adoptée à l'unanimité

2011-08-148

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21-10 heures, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale